

MONNAIE UNIQUE OU MONNAIE COMMUNE

ELISABETH GUIGOU,

MINISTRE DÉLÉGUÉ, CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Avant l'ouverture de la conférence intergouvernementale sur l'Union Economique et Monétaire, à la fin 1990, a ressurgi le vieux débat entre les partisans de la monnaie unique et ceux de la monnaie commune.

Le débat a été relancé par le Royaume-Uni, le Chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, a transmis le 8 janvier 1991 au Président de la conférence des propositions visant à la création d'un Fonds Monétaire Européen (FME) chargé de gérer une monnaie commune, appelée « hard écu » (écu fort), qui circulerait parallèlement aux monnaies nationales.

157

Cet « écu fort » ne serait plus un panier de monnaies mais une devise dont la valeur serait établie d'un commun accord entre le Fonds Monétaire Européen et les Etats membres. Il était, par ailleurs, prévu que la parité de « l'écu fort » ne pourrait pas être dévaluée par rapport aux autres monnaies participant au Système Monétaire Européen.

Ces propositions encore appelées « Plan Major », si elles ont suscitées un intérêt certain, notamment comme moyen éventuel de promotion de l'écu dans la phase de transition (phase 2) du processus d'UEM, se sont aussi et surtout rapidement révélées comme n'étant pas viables dans la pratique et contraires aux objectifs assignés à l'Union Economique et Monétaire.

Une monnaie commune n'est pas viable dans la pratique

Il n'existe pas d'exemple de coexistence harmonieuse de deux monnaies à part entière circulant sur un même territoire. Une des deux monnaies finit toujours par prendre le dessus sur l'autre.

Le risque majeur serait de voir la monnaie commune circulant parallèlement aux monnaies nationales devenir un actif financier très spéculatif. En effet, ne s'inscrivant pas dans la sphère de l'économie réelle,

cette monnaie abstraite serait alors sujette aux anticipations les plus diverses. Si, en revanche elle s'imposait, elle conduirait inéluctablement une instabilité monétaire en destabilisant la vitesse de circulation des autres monnaies.

De plus, la gestion d'une monnaie commune serait complexe et comporterait des risques de change, de taux d'intérêt et de contrepartie. Risque de change car la monnaie commune fluctuerait vis-à-vis de chaque devise du Système Monétaire Européen et les monnaies nationales entre elles. Risque de conflit de taux d'intérêt entre monnaie commune et monnaie nationale. Risque de contrepartie lié à l'ouverture de comptes aux intermédiaires financiers et au public. A titre d'exemple, dans le domaine du tourisme, un ressortissant de la Communauté européenne disposant donc de deux monnaies serait confronté à deux risques de change et à deux coûts de transactions successives au lieu d'un. Pour que la monnaie commune soit réellement compétitive dans les transactions intracommunautaires, il n'y aurait donc pas d'autre possibilité que de diminuer le plus possible les marges commerciales sur les opérations d'achat et de vente de cette devise.

Il est clair également que cette monnaie commune ne serait en réalité guère différente de celle du pays dont la monnaie est la plus forte. Le système sera par voie de conséquence asymétrique comme l'est le Système Monétaire Européen vis-à-vis du mark. L'écu serait donc « le faux-nez » de la monnaie la plus forte de la Communauté européenne.

158

*La création d'une monnaie commune
ne répond pas aux objectifs de l'Union Economique et Monétaire*

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que l'objectif principal de l'Union Economique et Monétaire est de garantir la stabilité monétaire, c'est pourquoi la réalisation de cet objectif appelle la fixation irrévocable des parités. C'est en effet l'élimination du risque et des coûts de transaction de change qui constitue un progrès en matière d'intégration monétaire. Une monnaie ne permettrait pas d'atteindre cet objectif, une monnaie unique en revanche si.

L'affirmation d'une politique monétaire unique est un second objectif fondamental de l'Union Economique et Monétaire. Or, l'émission d'une monnaie parallèle ne permettra pas la mise en place d'une telle politique monétaire unique, puisque chaque Banque Centrale restera pleinement responsable de la conduite de la politique monétaire nationale.

En l'absence d'une structure monétaire communautaire qui permettrait de conduire une politique monétaire européenne reposant sur un soubassement économique réel, il faudrait donc déterminer de manière autoritaire le taux de change et le taux d'intérêt de la monnaie commune. Là encore, il est clair que la Banque Centrale la plus puissante finirait par imposer ses choix

monétaires pour cette monnaie commune. Il y aurait donc là, à l'évidence, un véritable problème de répartition équilibrée des compétences monétaires indispensable à la mise en œuvre d'une coopération monétaire harmonieuse.

Enfin, l'émission d'une monnaie parallèle, du fait de la complexité de sa gestion, risquerait d'être mal perçue et utilisée et par voie de conséquence risquerait de remettre en question l'ensemble du processus d'intégration monétaire prévu dans le Plan Delors. Il n'est pas facile en effet de faire comprendre qu'il convient de passer par la création d'une monnaie commune circulant parallèlement aux autres monnaies nationales avant de parvenir à la création d'une monnaie unique.

On comprend alors tout l'intérêt de la création d'une monnaie unique et d'une Banque Centrale européenne indépendante chargée de conduire une politique monétaire européenne unique.

*Outre l'intérêt de la simplicité,
la monnaie unique présente de nombreux avantages
tant sur le plan interne que sur le plan externe*

Sur le plan interne, la monnaie unique permettra de réaliser des économies en supprimant les coûts de transaction liés aux opérations de change estimés à environ 140 Mdf. par an par la Commission et en faisant disparaître la prime de risque liée aux fluctuations monétaires à l'intérieur de la Communauté. Sur ce dernier point la Commission a évalué que la disparition de 0,5 point de risque accroît l'investissement de 7 % sur le long terme et stimule les échanges de marchandises et de capital.

159

Par ailleurs, il faut bien être conscient du fait que dans la Communauté les capitaux vont circuler librement. S'il n'y a pas de politique de taux d'intérêt unique, ce qui serait le cas avec la création d'une simple monnaie commune, le risque de transfert de capitaux d'un Etat de la Communauté vers un autre où les taux sont plus rémunérateurs est réel, ce qui peut conduire à une désastreuse surenchère en la matière.

Sur le plan externe, la création d'une monnaie unique, c'est doter l'Europe d'une identité monétaire forte qui reflète sa puissance économique.

C'est lui permettre de rivaliser avec le dollar et le yen sur les marchés monétaires et financiers. L'écu devrait être très rapidement la monnaie la plus recherchée et jouer le rôle actuel du dollar comme monnaie de réserve.

C'est lui permettre de rivaliser avec le dollar et le yen sur les marchés commerciaux. Il est en effet paradoxal que l'Europe soit la première puissance commerciale du monde et que les échanges commerciaux soient libellés en dollars.

En pesant sur les marchés monétaires, financiers et commerciaux,

l'Europe pourra jouer un rôle prééminent et contribuer à la stabilité et au rééquilibrage de l'économie mondiale.

Elle pourra ainsi promouvoir une politique volontariste en matière de développement. Elle pourra enfin arrimer les pays de l'Est à la Communauté en les insérant dans une zone écu.

Le débat entre la monnaie commune et la monnaie unique est pour toutes ces raisons le faux débat par excellence et les Britanniques qui avaient cherché à le réanimer l'on très bien compris puisqu'ils ont en définitive abandonné leurs propositions et souscrit à la philosophie générale de la monnaie unique. L'opinion publique ne s'y est pas trompé non plus puisqu'elle plébiscite dans une large majorité dans chaque sondage la naissance programmée au plus tard au 1^{er} janvier 1999 de la future monnaie unique : l'écu.